



ZONE DE DISTRIBUTION : HANNOGNE SAINT REMY-SERAINCOURT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage :
FORAGE DE LA COTE BAUDET. L'eau qui
l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 369
personnes sur 2 communes
(HANNOGNE-SAINT-REMY, SERAINCOURT). Le
responsable des installations est : «
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RETHÉLOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RETHÉLOIS »
qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13

Conformité : 92 %

Valeur maxi : 1 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 3,65 mg/L

Valeur maxi : 4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite
réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 452

Valeur maxi : 1,48 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s) : chloridazone
desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ;
chlorothalonil r471811 et 1 autre(s)

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le
maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager
un apport complémentaire en fluor, il convient de
consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,29 mg/L

Valeur maxi : 0,29 mg/L

Année prise en compte : 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil
réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 33,7 °f

Valeur maxi : 34,4 °f

CHLORE LIBRE

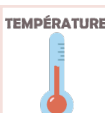
Forme efficace du chlore introduit dans l'eau pour la
désinfection. Sa présence doit être détectable sur
l'ensemble du réseau de distribution. Une concentration
de 0,1 mg/L de chlore libre est préconisée.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 0,173 mg(Cl₂)/L

Valeur maxi : 0,45 mg(Cl₂)/L

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du
robinet ne nécessite pas de
traitement complémentaire. Si vous
possédez un système de traitement
de l'eau, entretenez-le
régulièrement.

Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.

Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.

Pour éliminer le goût de chlore,
mettez l'eau dans un récipient
ouvert quelques heures au frigo,
sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 24/05/2025

UDI 008000672

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>